



Cabinet du ministre d'État

Paris, le 2 février 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bilan 2008 stable pour le contrôle technique « automobile » et « véhicules lourds »

Jean-Louis BORLOO, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, Dominique BUSSEAU, secrétaire d'État chargé des Transports, et Michèle MERLI, déléguée interministérielle à la Sécurité routière, présentent le bilan 2008 du contrôle technique des véhicules, réalisé par l'Organisme technique central (OTC). Il fait apparaître dans l'ensemble une stabilité de l'état du parc des véhicules en circulation.

« *Le contrôle technique du parc en circulation est un gage de sécurité routière. S'assurer du bon état de fonctionnement des véhicules contribue à prévenir les risques d'accidents* », rappelle Jean-Louis BORLOO.

1. LE CONTRÔLE TECHNIQUE DU PARC AUTOMOBILE EN 2008

Un contrôle de fiabilité portant sur 10 fonctions essentielles des véhicules

Obligatoire pour les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers ayant quatre ans dans l'année en cours, le contrôle technique automobile porte, depuis le 1^{er} janvier 2008, sur l'examen de 398 altérations élémentaires, dont 165 altérations soumises à prescription de contre-visite.

Elles sont regroupées en 116 points principaux constituant 10 fonctions essentielles du véhicule : « identification » (immatriculation), « freinage », « direction », « visibilité » (pare-brise, rétroviseur), « éclairage/signalisation », « liaisons au sol » (suspension, pneus), « structure de la carrosserie », « équipements de sécurité » (ceinture, siège, avertisseur sonore), « organes mécaniques », « pollution/niveau sonore ».

Le parc automobile : un « sans faute » pour 15,3 % des voitures contrôlées

En 2008, **19,98 millions de contrôles, dont 16,77 millions de visites initiales**, ont été réalisés dans les 5 263 centres de contrôle agréés. Parmi les visites initiales, 14,67 millions ont concerné les voitures particulières et 2,1 millions les véhicules utilitaires légers. Ces résultats traduisent une légère diminution de 0,3 % du nombre de contrôles par rapport à 2007.

En 2008, le pourcentage de voitures particulières ne présentant **aucune altération élémentaire est en diminution, s'élevant à 15,3 %** contre 16,7 % en 2007.

Le taux de prescription de contre-visite est en augmentation pour les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers : il s'établit, en 2008, à 21,9 % contre 20,2 % en 2007 pour les voitures particulières, et concerne 26,3 % des véhicules utilitaires légers en 2008 contre 23,3 % l'an passé.

- Les fonctions « freinage », « éclairage/signalisation » et « liaisons au sol » arrivent en tête des prescriptions de contre-visite : entre 8 % à 9,5 % des véhicules contrôlés ont présenté des anomalies sur ces fonctions.
- Les fonctions « direction », « visibilité », « éclairage, signalisation », « liaisons au sol », « équipements » et « pollution, niveau sonore » enregistrent de légères augmentations des défauts constatés.
- La fonction « identification du véhicule » est en amélioration.
- Les autres points de contrôle restent stables.

2. LE CONTRÔLE TECHNIQUE DES VÉHICULES LOURDS EN 2008

Une augmentation des contrôles et des centres techniques

Jusqu'en 2005, les poids lourds et les véhicules de transport en commun de personnes étaient contrôlés par les services de l'État. Depuis cette date, ces véhicules sont soumis à un régime similaire à celui des voitures.

Au 31 décembre 2008, le dispositif français de contrôle technique des véhicules lourds comporte 397 installations de contrôle dont 292 centres de contrôle et 105 installations auxiliaires. Ces chiffres traduisent un accroissement du nombre d'installations de contrôle agréées de 13,43 % sur l'année 2008.

En 2008, les visites techniques ont été réalisées conformément à la nomenclature de points de contrôle du 1^{er} juin 2007, prévoyant l'examen des véhicules à partir de 1 464 altérations élémentaires, dont 635 sont soumises à contre-visite :

- o sans interdiction de circulation pour 436 d'entre elles,
- o assorties d'une interdiction de circulation pour 199 d'entre elles.

Une légère baisse du nombre de contre-visites demandées

En 2008, **1 194 133 contrôles ont été effectués dont 1 068 501 visites initiales et 125 632 contre-visites**. Ces volumes représentent une augmentation de 1,86 % du nombre de contrôles techniques par rapport à 2007 (1 172 303 contrôles réalisés l'an passé, avec 1 052 242 visites initiales et 120 061 contre-visites).

Le taux de prescription de contre-visite constaté en 2008 est en légère baisse par rapport à l'an passé. Il s'établit en 2008 à 13,56 % alors qu'il était de 13,64 % en 2007.

En 2008, 9,82 % des véhicules lourds (9,95 % en 2007) ont fait l'objet d'une prescription de contre-visite sans interdiction de circuler. 3,74 % des véhicules contrôlés ont été concernés par prescription de contre-visite assortie d'une interdiction de circuler, contre 3,69 % en 2007.

*Retrouvez les bilans complets et toutes les informations sur le site
www.securite-routiere.gouv.fr*

Contacts presse

Cabinets

Cabinet de Jean-Louis BORLOO
Cabinet de Dominique BUSSEREAU

01 40 81 72 36
01 40 81 77 34

Sécurité routière

Alexandra THERIZOL
Matthias LE FUR

01 40 81 80 75 / 80 69
01 40 41 56 66 / 56 17